



Avis de publicité préalable à la délivrance d'un titre d'occupation du domaine public de la ville

La commune d'Épinay-sur-Orge a reçu une manifestation d'intérêt pour l'occupation d'une partie du domaine public communal dont elle est propriétaire et gestionnaire en vue de réaliser une expérimentation de vente, entretien et réparation de vélos sous forme de camion-atelier mobile.

Afin de satisfaire aux dispositions l'article L.2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques qui dispose que lorsque l'occupation ou l'utilisation autorisée est de courte durée, l'autorité compétente est tenue de procéder à une publicité préalable à la délivrance du titre de nature à permettre la manifestation d'un intérêt pertinent et à informer les candidats potentiels sur les conditions générales d'attribution, la commune procède à une publicité préalable à la délivrance du titre d'occupation temporaire du domaine public en application l'article ci-dessus cité.

Caractéristiques du projet :

Le projet a vocation à s'implanter sur une partie du domaine public communal.

Un terrain d'assiette de 20 m² est dédié au projet qui consistera dans l'expérimentation d'un service de vente, entretien et réparation de vélos sous forme de camion-atelier mobile.

Date prévisionnelle de début d'expérimentation : 15 avril 2021

Modalités d'occupation du domaine public communal :

L'autorisation d'occupation donnera lieu à la signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine public non constitutive de droits réels. Le régime des baux commerciaux est exclu.

La convention d'occupation sera établie pour une durée de 1 an.

Cette occupation du domaine public sera consentie moyennant le paiement d'une redevance annuelle dont le montant et les modalités de paiement seront fixées ultérieurement et ce, conformément aux dispositions de l'article L 2125-3 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

L'occupant s'acquittera également des charges, impôts et contributions de toutes natures dont il pourrait être redevable.

Modalités d'envoi de la manifestation d'intérêt concurrente et renseignements complémentaires :

La manifestation d'intérêt concurrente devra être adressée dans un délai maximum de 15 jours à compter de la publication de cet avis.

Tout intérêt manifesté postérieurement à cette date ne sera pas pris en compte.

La manifestation d'intérêt concurrente devra être adressée par courriel à : services.techniques@ville-epinay-sur-orge.fr

Toute manifestation d'intérêt devra être accompagnée d'une présentation de l'entreprise (statuts, dénomination juridique, activité).

Si aucun intérêt concurrent ne se manifeste avant la date limite de réception mentionnée ci-dessus, la commune pourra délivrer à l'opérateur ayant manifesté son intérêt spontanément le titre d'occupation du domaine public afférent à l'exercice de l'activité économique projetée.

Renseignements complémentaires : services.techniques@ville-epinay-sur-orge.fr